

Niederanwen, le 23 janvier 2025

## AVIS AU PUBLIC

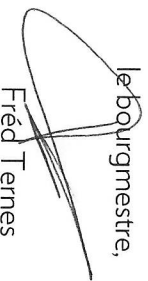
(3/24/0162)

Il est porté à la connaissance du public, que la société **SNHBM** a introduit auprès de l'Administration de l'Environnement une demande d'autorisation relative à *l'exploitation d'une installation de production de froid à Luxembourg, 2 A, rue Kalchesbruck*.

Conformément à la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, le dossier de demande et les plans sont déposés à la maison communale de Niederanwen du 23 janvier 2025 pendant 15 jours pour être consultés par tous les intéressés.

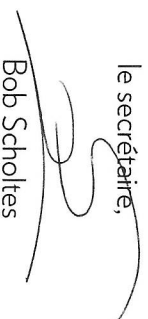
Pour le collège échevinal,

le bourgmestre,



Fréd Ternes

le secrétaire,



Bob Scholtes

Niederanwen, le 23 janvier 2025

## AVIS AU PUBLIC

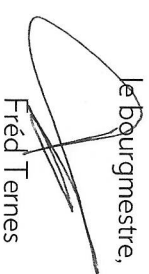
(EAU-AUT-24-1146)

Conformément à l'article 24, § 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que **l'Administration Communale de Niederanwen** a adressé une demande d'autorisation portant sur *la gestion des eaux dans le cadre de la transformation et de l'extension du terrain de football à Hostert, Roudenhaff* à l'Administration de la gestion de l'eau.

Le résumé de la demande est déposé pour inspection à la mairie de Niederanwen, 18, rue d'Ernster, L-6977 Oberanwen à partir du 23 janvier 2025 pendant 15 jours.

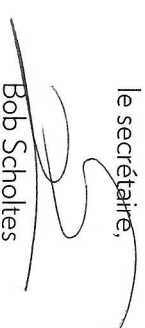
Pour le collège échevinal,

le bourgmestre,



Fréd Ternes

le secrétaire,



Bob Scholtes